

Académie de LILLE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Collège Albert ROUSSEL
87, rue de Guisnes
59200 TOURCOING
RNE : 0594293W

CONTRAT D'OBJECTIFS 2017 - 2021

Entre les soussignés :

Le Recteur, Chancelier des universités de l'Académie de Lille

et

Le Principal, représentant le collège Albert ROUSSEL de TOURCOING

associant les écoles LAMARTINE – LAVOISIER – MICHELET et ROUGET DE LYSLE de
Tourcoing :

dans la circonscription de Tourcoing EST

- Inscrit dans le programme REP+
- Inscrit dans le programme REP
- hors éducation prioritaire

Ce contrat représente l'engagement de tous les acteurs.

Article 1 : l'objet du contrat

La dynamique de projet mise en place vise à améliorer la cohésion de la communauté éducative, dans son ensemble, notamment à travers le conseil pédagogique, ainsi que la cohérence des interventions des acteurs afin de conduire tous les élèves à la réussite dans un objectif d'équité scolaire.

Le présent contrat définit les objectifs (déclinés en annexe jointe) que l'établissement vise à atteindre pour satisfaire aux orientations nationales et du projet académique. Il mentionne les indicateurs qui permettront d'en apprécier le degré de réalisation.

Article 2 : la collectivité territoriale de rattachement

Le contenu du présent contrat a été communiqué, par l'établissement, à la collectivité territoriale au moins un mois avant la réunion du conseil d'administration portant sur le projet de contrat.

Article 3 : l'autorité académique

L'autorité académique met à disposition un outil d'accompagnement des EPLE sur l'espace documentaire DIALETAB et accompagne la mise en œuvre du contrat d'objectifs sur les champs suivants :

- Expertise, conseils et/ou aide à l'évaluation par les corps d'inspection,
- Formation,
- Soutien à l'innovation et à l'expérimentation,
- Aide des conseillers techniques et des services.

Article 4 : le suivi, l'évaluation du contrat

Le chef d'établissement, et le cas échéant l'IEN adresse(nt) au recteur de l'académie de Lille, sous couvert de l'inspecteur d'Académie, à l'issue de chaque année scolaire, un compte rendu d'exécution du contrat, par exemple au travers du rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique prévu par les textes. Un dialogue de suivi sera conduit à mi-parcours, avec l'IA-DASEN compétent, qui doit permettre d'examiner les conditions de mise en œuvre du contrat d'objectifs et réaliser ainsi un bilan d'étape. Les échanges menés dans ce cadre sont le moyen d'analyser les initiatives et les actions pour atteindre les objectifs visés.

Article 5 : durée

Le contrat est prévu pour une durée maximale de 4 ans, à compter du 1^{er} septembre 2017:

Article 6 : objectifs contractualisés

Etat des lieux :

Etablissement de centre ville, recrutant sur 2 écoles primaires de proximité (Lamartine et Lavoisier) et 2 écoles primaires plus éloignées, le Collège Albert ROUSSEL, classé REP+, doit faire face à une forte concurrence de l'enseignement privé.

Depuis le déménagement dans de nouveaux locaux en janvier 2015, les effectifs sont en constante augmentation et devraient se stabiliser autour de 520 élèves à la rentrée 2018.

Le collège scolarise une population fortement marquée socialement, le taux de PCS défavorisée est très élevé (autour de 80%) mais en recul cette année. Comme bien des établissements publics du secteur, l'appétence scolaire et l'ambition font clairement défaut, ce qui explique des taux de réussite au DNB et surtout de passage en seconde générale et technologique inférieurs aux taux académiques.

Le Conseil Ecole/Collège est en place depuis 3 ans, les échanges sont fructueux et les formations inter-degré régulières. Une culture commune est entrain de voir le jour.

Les équipes du collège sont fortement mobilisées dans la mise en œuvre de l'accompagnement éducatif. Le dispositif « école ouverte » s'adresse à l'ensemble des élèves des cycles 3 et 4 du réseau.

Les relations avec les partenaires associatifs, les collectivités et les entreprises se sont renforcées et de nombreux projets sont menés dans ce cadre.

Indicateur(s) :

Effectifs

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Effectifs	335	314	338	368	412	469

PCS

	2012	2013	2014	2015	2016
Cadres supérieurs et enseignants	2.7	2.2	2.7	4.3	5.6
Cadres moyens	3.9	3.2	3.3	2.2	3.6
Employés, artisans commerçants et agriculteurs	11.6	9.9	11.2	12.2	17.2
Ouvriers et inactifs	69.6	83.1	81.7	79.3	72.8
Non renseignée	12.2	1.6	1.2	1.9	0.7

Taux d'accès de la 6^{ème} vers la 3^{ème}

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux d'accès brut	53	58	68	57	70	
Valeur ajoutée/acad.	-14	-12	+2	-11	0	

Taux de retard 1 an et + à l'entrée en 6^{ème}

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
% élèves en 6 ^{ème}	45.9	42.9	44.6	35.9	31.7	

Taux de passage en 2GT

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
% élèves	32	34	42	45	43	

Taux de réussite DNB

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
% de reçus	72	79	79	75	67	
Ecart / acad.	-2	+6	-5	0	-10	

Taux d'accès de la 3^{ème} au DNB

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
% de reçus	49	65	58	64	60	
Ecart / acad.	-11	+4	-4	0	-5	

Commentaires :

Le collège Albert ROUSSEL a connu de profond changement depuis les 3 dernières années. Il sera nécessaire de stabiliser un certain nombre d'éléments à partir de la rentrée 2018 (effectifs, turn-over des enseignants, demi-pensionnaires, ...)

De même, avec la mise en place des nouveaux programmes et notamment le cycle 3, certains axes ne sont plus d'actualité alors que d'autres se sont dégagés.

Il apparaît nécessaire de faciliter la transition des élèves de l'école primaire vers la classe de 6^{ème} au travers de l'ensemble des dimensions du parcours de chacun afin d'assurer la continuité des apprentissages et de réduire le décrochage scolaire en début de collège.

Tout comme le projet académique, le travail des 4 prochaines années mettra l'accent sur la lutte contre le décrochage, l'ambition scolaire et le « vivre ensemble ».

Objectif 1 :

Favoriser la fluidité des parcours au cycle 3

- Axe 1 : Favoriser la transition de l'école au collège pour tous
- Axe 2 : Amorcer un travail avec les élèves potentiellement décrocheur, et leur famille, avant leur entrée au collège
- Axe 3 : Assurer la continuité de la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers

Progressions fixées dans le degré d'atteinte de l'objectif (en fonction des indicateurs choisis):

Présentation de l'indicateur	Indicateur 06/2016	Indicateur 06/2017	Evolution 06/2018	Evolution 06/2019	Evolution 06/2020
- Nombre de cellule de veille inter-degré	--	3	6	6	9
- nombre d'élèves de CM1/CM2 participant à l'«EO»	22% (40 places)	28% (40 places)	30% (60 places)	35% (60 places)	40% (60 places)
- Nombre d'actions à destination des CM1 / CM2 de secteur	4/9	7/12	12/18	14/24	18/24
- Taux de maîtrise de la composante 1 du domaine 1 du cycle 3	--	73%	76%	80%	85%

Descriptif de la stratégie déployée pour atteindre l'objectif fixé à destination des élèves et à destination des personnels

- Maintenir la dynamique engagée dans le cadre du CEC
- Amorcer la liaison avec les familles des élèves de CE2
- Poursuivre le travail de présentation de l'établissement auprès des parents des écoles de secteurs en multipliant les temps d'échange en petits groupes dans l'enceinte du collège
- Augmenter le nombre d'échanges avec les élèves des 9 classes de CM1 du secteur
- Renforcer les activités des classes de CM2 dans l'enceinte du collège ainsi que les activités avec les élèves des classes de 6^{ème}
- Renforcer les cellules de veille inter-degré afin de prévenir le décrochage et d'assurer une continuité dans la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Poursuivre le travail sur l'oral (oral à apprendre et l'oral pour apprendre) en inter-degré
- Renforcer le dispositif « Ecole Ouverte » afin d'accueillir un plus grand nombre d'élèves du 1^{er} degré (cycle 3)
- Maintenir les évaluations diagnostic de début de 6^{ème}
- Développer le sentiment d'appartenance dès l'entrée en 6^{ème} (journée d'intégration, ...)
- Mettre en place le projet LATI
- Renforcer les activités proposées dans le cadre de l'accompagnement éducatif
- Renforcer du dispositif D'COL en 6^{ème}

Objectif 2

Promouvoir une orientation ambitieuse, choisie et adaptée

- Axe 1 : Travailler l'orientation tout au long du parcours avenir
- Axe 2 : Faire émerger des parcours d'excellence

Progressions fixées dans le degré d'atteinte de l'objectif (en fonction des indicateurs choisis):

Présentation de l'indicateur	Indicateur 06/2016	Indicateur 06/2017	Evolution 06/2018	Evolution 06/2019	Evolution 06/2020
Taux de réussite au DNB	75%	67%	75%	80%	80%
Taux de passage en 2GT	45%	42.5%	64%	65%	65%
Taux d'élèves impliqués dans les parcours d'excellence	--	--	34%	40%	50%

Descriptif de la stratégie déployée pour atteindre l'objectif fixé à destination des élèves et à destination des personnels

- Maintenir les DNB Blancs / épreuves communes
- Préparer l'épreuve orale / oraux de LV dès la classe de 4^{ème}
- Ouvrir une session réservée « école ouverte » dédiée à la révision du DNB durant les vacances de printemps
- Organiser une séquence d'observation en entreprise en fin de 4^{ème} et une en 3^{ème}
- Recentrer le « forum des métiers et de l'orientation » sur la découverte de filières
- Maintenir le cycle de conférence des « anciens » élèves
- Renforcer l'immersion et les mini-stages des élèves de 3^{ème} dans les lycées de secteurs
- Continuer la formation « rédaction d'un CV » et « simulation d'entretien d'embauche »
- Mettre en place un suivi de cohorte de la classe de CM2 à la classe 1^{ère}
- Organiser des cycles d'interventions de professionnels durant toute l'année (mini conférence interactives / semaine école entreprise)
- Poursuivre le café des parents spécifique « orientation »
- Développer l'aide disciplinaire dans le cadre de l'accompagnement éducatif
- Impliquer plus d'élèves dans le dispositif « Parcours d'excellence » et relancer les partenariats avec les lycées notamment dans ce cadre

Objectif 3

Développer la formation de la personne et du citoyen

- Axe 1 : Développer les projets menés dans le cadre du CVC et du CESC
- Axe 2 : Développer l'éducation nutritionnelle
- Axe 3 : Renforcer l'éducation au développement durable

Progressions fixées dans le degré d'atteinte de l'objectif (en fonction des indicateurs choisis):

Présentation de l'indicateur	Indicateur 06/2016	Indicateur 06/2017	Evolution 06/2018	Evolution 06/2019	Evolution 06/2020
Formation PSC1 et GQS	0 PSC1 0 GQS	12 PSC1 0 GQS	20 PSC1 51 GQS	70 PSC1 70 GQS	140 PSC1 140 GQS
Nombre d'élèves médiateurs	0	18	18	32	36
Nombre de jeunes officiels et d'élèves licenciés AS	15 78	25 128	30 150	40 180	45 180
Nombre d'actions du CESC et du CVC	5	5	6	8-10	8-10
Quantité de déchet alimentaire / an	260 Kg (90 DP)	432Kg (150 DP)	633Kg (200 DP)	630Kg (250 DP)	540Kg (250 DP)

Descriptif de la stratégie déployée pour atteindre l'objectif fixé à destination des élèves et à destination des personnels

- Mettre en place le CVC à la rentrée 2017
- Relancer le CESC (Axe santé – Axe citoyenneté – Projet égalité fille-garçon)
- Poursuivre la formation des délégués et des médiateurs par les pairs
- Former l'ensemble des personnels au PSC1
- Former l'ensemble des délégués au PSC1
- Former 50% des élèves de 4^{ème} au PSC1
- Former 50% des élèves aux Gestes Qui Sauvent
- Poursuivre la formation de jeunes officiels (UNSS)
- Travailler avec l'ensemble des usagers de la restauration scolaire à la réduction des déchets alimentaires
- Renforcer l'éducation au développement durable (Tri sélectif, recyclage, ...)
- Poursuivre le projet « Roussel en Or »
- Développer le travail mené en EPS (Le rapport à la règle – La sécurité de soi/de l'autre – la maîtrise de soi – le sens civique)
- Travailler sur l'estime de soi
- Mener un projet par an dans un cadre humanitaire

Fait à _____, en trois exemplaires, le :

Le Recteur de l'Académie de Lille :

visa de l'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique des services
de l'Éducation nationale du

Le Chef d'établissement:

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale
(pour les EPLE ASSOCIANT LES ÉCOLES)